

PROJET ADJAP (sud Cameroun)



EN PARTENARIAT AVEC
LA VILLE D'AIX EN PROVENCE
et
L'AGENCE DE L'EAU
Rhône Méditerranée-Corse



Localisation : villages d'Adjap et Elang,
Commune de Zoétélé, département du Dja et Lobo

Partenaire local : Comité de Développement villageois d'ADJAP et ELANG.

Solliciteur du projet : Communauté villageoise

Population cible : 400 à 800 personnes

Domaine d'action : adduction d'eau potable

Coût total du projet : 112 000 €

Financements :
VILLE D'AIX EN PROVENCE : 45 000 €
AERMC : 55 828 €
Main d'œuvre villageoise : 11 000 €

Equipe de projet :

Jean-François Garcia (chef de projet)
Jean Yves Dubié, Louis Tottel, Pierre Rousset

Calendrier :

Démarrage juin 2013
Mise en service janvier 2016
Réception des ouvrages octobre 2016

DESCRIPTIF

- Le contexte et la problématique :

Eau des puits exploités insalubre (proximité immédiate de tombes et de latrines). Conséquence sur la santé, la vie économique du village, la scolarisation des enfants, la désertification du village par les jeunes.

- Le projet :

Réhabiliter le captage existant de la source. Construire un réservoir de collecte (8m³), et un réservoir de stockage (13m³). Pompage dans le bassin de collecte vers le château d'eau. Distribution gravitaire de l'eau sur 10 bornes fontaines réparties le long de la piste (2km). Substitution du réseau électrique 220 Volts souvent défaillant, par un groupe électrogène.

- Le but :

L'accès à l'eau potable permettrait le développement du village en mettant en place de petites structures économiques. Redynamiser, avec les jeunes, les activités socio-économiques du village.

- Les objectifs spécifiques :

- Permettre un accès à une eau de qualité et en quantité suffisante dans des conditions conformes aux objectifs fixés par le pays, par la réalisation d'infrastructures adaptées,
- Organiser la gestion des infrastructures, par la création d'un comité de gestion et la formation de ses membres afin d'assurer l'exploitation durable du service de l'eau,
- Sensibiliser l'ensemble de la population à des mesures d'hygiène dans l'utilisation des infrastructures.
- Associer les responsables de la collectivité locale aux décisions afin de renforcer leurs capacités d'accompagnement de projets analogues

- Suivi et évaluation :

- Diminution des maladies liées à la mauvaise qualité de l'eau.
- Libérer les femmes et enfants des contraintes de la corvée d'eau.
- Renforcement des capacités organisationnelles des villageois à travers la mise en place et l'exercice du comité de gestion de l'eau.
- Limiter l'exode rural et développer l'esprit d'initiative, dans le cadre de l'exploitation des terres agricoles et d'activités périphériques.
- Renforcement des capacités institutionnelles.

